

CARNAC (Morbihan)
Chemin de Montauban

Une file de menhirs inédite à Carnac ?

sous la direction de

Stéphan Hinguant



Inrap Grand Ouest
avril 2015

CARNAC (Morbihan)
Chemin de Montauban

Une file de menhirs inédite à Carnac ?

sous la direction de

Stéphan Hinguant

avec la collaboration de

Julie Conan
Pierrick Leblanc
Eric Pierre

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737

35 577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40 grand-ouest@inrap.fr

avril 2015

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Intervenants
11	Notice scientifique
12	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
20	Arrêté de désignation

Résultats

25	1.	Présentation de l'opération
25	1.1	Origine et objectifs du diagnostic archéologique
25	1.2	Cadre géographique
27	1.3	Méthodologie
29	2.	Résultats
29	2.1	Présentation des données archéologiques
29	2.1.1	Les tranchées de diagnostic
30	2.1.2	Les mégalithes
31	2.1.2.a	La file 1
37	2.1.2.b	La file 2
38	2.1.3	Synthèse
41	2.2	Comparaisons et analyse critique
45	3.	Conclusion générale
46		Remerciements
47		Bibliographie



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Carnac

Adresse ou lieu-dit
Chemin de Montauban

Codes

code INSEE
56 034

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 CC48 IGN69

x : 1244850
y : 7172050
z : 7 m NGF

Références cadastrales

Commune : Carnac

Année : -
section(s) : AI

parcelle(s) : 9, 10, 11, 12, 13, 19,
20, 21, 159

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

M. Doriel, SAS au marché des
Druides

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2014-348

Numéro de l'arrêté de l'autorisation
de fouille
2015-099

Référence du projet INRAP
D109753

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS au Marché des Druides
188 avenue des Druides
56340 Carnac

Nature de l'aménagement

Construction d'un supermarché

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Stéphan Hinguant, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

du 16/03/2015 au 18/03/2015

Surfaces

Emprise maximale prescrite
10 800 m²

Surface sondée
830 m² (6%)

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire**
 - Chalcolithique
 - Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Alignement mégalithique
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Parcellaire
- ...

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Conservatrice en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Topographie
Eric Pierre, Inrap	Technicien d'opération	Fouille, enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphan Hinguant, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique
Julie Conan, Inrap	Dessinatrice	DAO, PAO

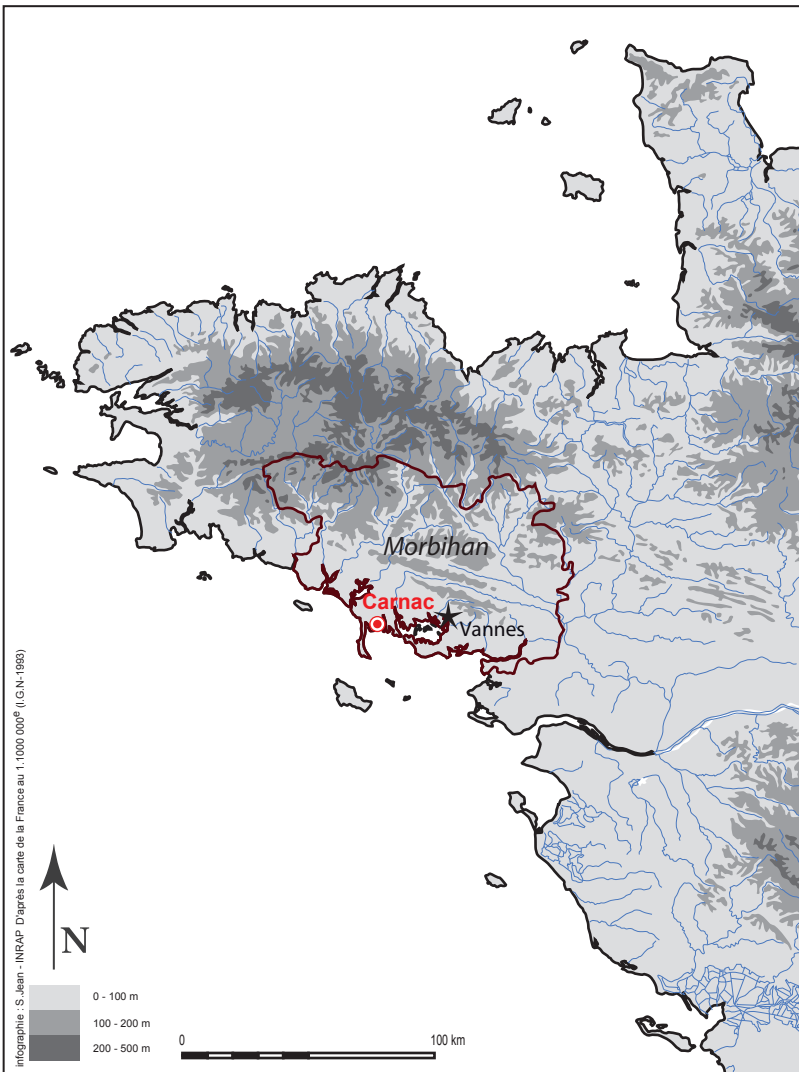
Notice scientifique

En préalable au projet de construction d'un supermarché Super U sur la commune de Carnac, un diagnostic archéologique a été entrepris sur l'emprise concernée, sous la forme d'un maillage de tranchées. Connus et enregistrés à la carte archéologique du SRA Bretagne, plusieurs sites et indices de sites néolithiques et antiques se localisent aux abords immédiats de l'emprise prescrite, notamment liés au mégalithisme, justifiant l'intervention.

L'ouverture de huit tranchées ne permettra cependant pas d'identifier de vestiges enfouis et, sur ce plan, le diagnostic paraît donc être négatif, d'autant qu'aucun élément mobilier significatif n'a été collecté.

Contre toute attente, ce sont des vestiges encore en élévation qui vont pourtant être découverts au cours de l'opération. Masquées par d'épais et impénétrables bosquets, deux limites parcellaires anciennes, formées de murets en pierre sèche, intègrent de gros blocs de granite dressés. Un débroussaillage partiel a permis d'identifier une vingtaine de stèles, agencées en file, pour lesquelles les caractéristiques morphologiques et les stigmates observés sur les surfaces suggèrent leur origine et pour certaines leur position primaire. Sommes-nous en présence d'une file de menhirs inédite sur la commune de Carnac ou d'une limite parcellaire construite dans laquelle les bâtisseurs ont intégrés d'anciens monolithes néolithiques ?

Localisation de l'opération



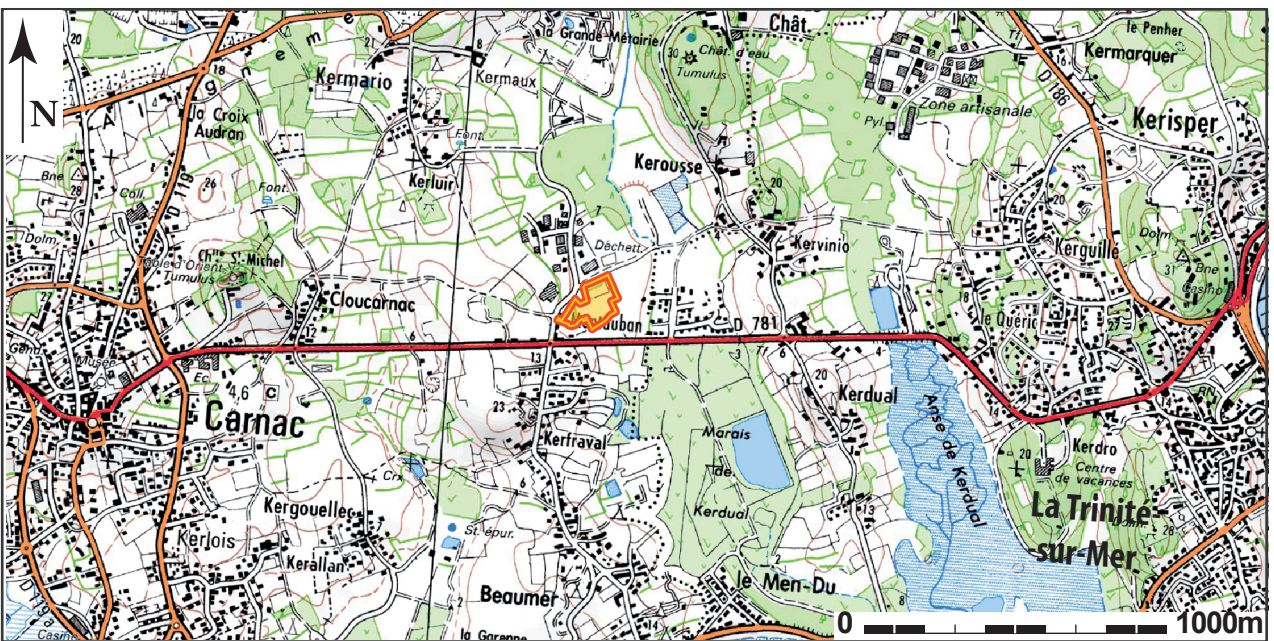
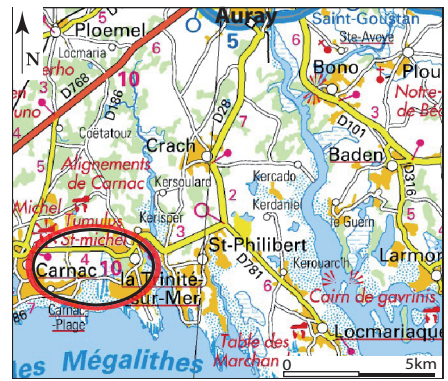
Bretagne
Morbihan
Carnac

Chemin de Montauban

Section(s) et parcelle(s):
AI 9, AI 10, AI 11, AI 12, AI 13, AI 19, AI 20,
AI 21, AI 159

Coord. Lambert 93 CC48 IGN 69:

X : 1244.850
Y : 7172.100
Z : entre 6,5 et 10 m NGF



Arrêté de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

ARRETE n° 2014-348 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU, la demande de permis de lotir n° 056 034 14P 0048 déposée par M. DORIEL/SAS au MARCHE DES DRUIDES pour un terrain situé à CARNAC; reçu(e) le 11 décembre 2014 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet de construction est localisé dans un secteur sensible, non seulement au sein d'un environnement archéologique dense (villa gallo-romaine des Bosséno, tertre de Kerfraval, tumulus du ruisseau aux anguilles, alignement de Tri an Sant Cornély etc.) mais à proximité et dans le prolongement du site de la ZAC de Montauban où une opération de fouille préventive réalisée par l'INRAP en 2009 a mis en évidence une occupation Néolithique précisément datée entre 4900 et 4000 av. J.-C. sous forme d'une concentration de foyers et de structures à pierres chauffées en lien avec des vestiges mégalithiques.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
 Département : Morbihan
 Commune : CARNAC
 Lieu-dit : Chemin de Montauban
 Cadastre : section : AI parcelles : 9-10-11-12-13-19-20-21-159

D109753
 COURRIER REÇU LE
 125
 08 JAN. 2015
 INRAP GO

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SAS au MARCHÉ DES DRUIDES représentée par M. DORIEL, 188 avenue des Druides 56 340 Carnac, à la Mairie de Carnac, au Service Départementale d'Archéologie du Morbihan et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 22 décembre 2014

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : SAS au Marché des Druides
SDAM
INRAP
copie à : mairie de Carnac
Préfecture du Morbihan



PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

Prescriptions de diagnostic archéologique annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2014-348

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	Carnac		
lieu-dit :	Chemin de Montauban		
cadastre : section :	AI.	parcelles :	9-10-11-12-13-19-20-21-159
propriétaire :			
pétitionnaire:	SAS AU MARCHÉ DES DRUIDES		

Emprise du diagnostic archéologique : 13 800 m²

Objectifs :

Le site de Montauban en Carnac est localisé dans un environnement archéologique dense. En effet, outre la villa gallo-romaine des Bosséno qui se trouve non loin, plusieurs monuments mégalithiques sont également présents à proximité comme le tertre de Kerfraval, ainsi que le tumulus du ruisseau aux anguilles, l'alignement de Tri an Sant Cornély, sans oublier les monolithes éparpillés alentours dans les murets de clôture et les différents tertres funéraires recensés dans la commune voisine de La Trinité-sur-Mer en bordure du marais de Kerduel, marais au nord et au contact duquel est précisément localisé le projet de construction d'un supermarché Super U.

Outre cet environnement archéologique, la construction envisagée est située à proximité immédiate et dans le prolongement méridional du site de la ZAC de Montauban où une opération de fouille préventive réalisée par l'INRAP en 2009 a mis en évidence de nombreuses traces d'une occupation d'époque Néolithique (entre 4900 et 4000 av. J.-C.) sous forme d'un important épandage de mobilier, de mégalithes couchés, d'une concentration de foyers et de structures à pierres chauffées au centre de laquelle un menhir fut découvert en position dressée sous terre.

Compte-tenu des résultats de cette intervention de fouille préventive qui ont révélé une concentration et une organisation significative des vestiges localisées en partie méridionale de l'emprise fouillée, cette opération de diagnostic devra permettre de vérifier si le site se poursuit ou non dans cette direction et d'en reconnaître les limites. Elle devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité, de leur chronologie et de leur état de conservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement (à l'exception de la zone humide de la parcelle 159), conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou traces d'activités plus ténues. Au total, au moins 10 % de l'emprise devront être sondés. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour et des sondages également manuels pourront être effectués pour préciser la puissance et la complexité stratigraphique sur la base d'un échantillonnage raisonné. Compte-tenu de la présence d'une zone humide, des observations paléoenvironnementales mais également sédimentaires (géomorphologie, micromorphologie) devront être mises en corrélation avec celles effectuées lors de la fouille préventive effectuée en 2009 afin que le service régional de l'archéologie puisse disposer de tous les éléments nécessaires afin de décider des mesures les plus adaptées pour la suite du dossier.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives. Compte-tenu de la topographie des lieux (en zone basse) en bordure de marais, les dates et modalités d'intervention devront prendre en compte les contraintes liées à cette situation afin de s'assurer des meilleures conditions d'observation.


Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et raccordés autant que possible à la cartographie dressée à l'occasion de l'intervention de 2009. Ils devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

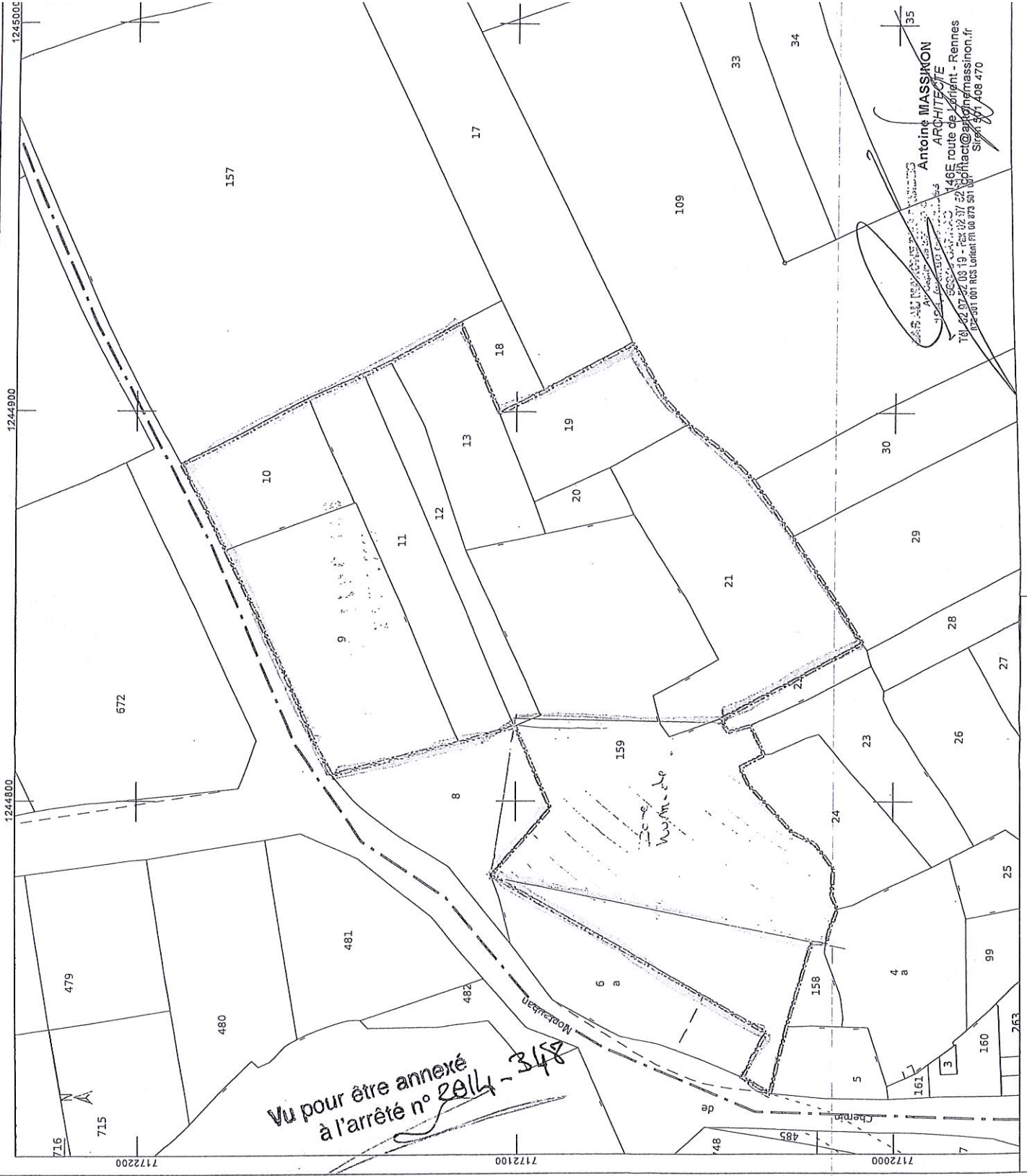
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 22 décembre 2014

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



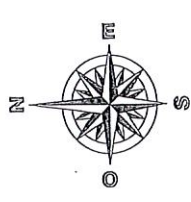
Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



*Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2014-349*

Antoine MASSIGNON
 ARCHITECTE
 146E route de Lorient - Rennes
 T01 92 97 27 08 19 - Fax 02 97 31 22 01
 contact@antoinemassignon.fr
 Siret 307 408 470

DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 INFORMATISÉ



partement : MORBIGHAN	commune : CARNAC	section : AI ville : 000 AI 01	feuille d'origine : 1/1000 feuille d'édition : 1/1000	date d'édition : 03/05/2012 seau horaire de Paris	coordonnées en projection : RGF83CC48
plan visualisé sur cet extrait est géré par le service des impôts foncier suivant : DIF AURAY Rue du Penher BP 20611 56406 406 AURAY CEDEX 02 97 30 21 95 - fax 02 97 30 21 91 dif.auray@dgi.finances.gouv.fr					
cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr 2011 Ministère du budget, des comptes publiques, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat					

PLAN DE CADASTRE DU TERRAIN Ech : 1/10000

d'Hennebont n°781 Locma



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
125
08 JAN. 2015
INRAP GODirection régionale
des affaires culturelles
de BretagneService régional
de l'archéologieAffaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.fr

Rennes, le 22 décembre 2014

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
à Carnac (56)

Ref : arrêté n° 2014-348

PJ : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié cet arrêté au Conseil Général du Morbihan afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SAS Au Marché des Druides
188 avenue des Druides
56340 Carnac.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

Arrêté de désignation

D10 9753



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2015-099 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2014-348

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2014-348 du 22 décembre 2014 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Carnac, chemin de Montauban (56) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Stephan HINGUANT - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2014-348 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Carnac (56).

Fait à Rennes, le 2 mars 2015

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : **INRAP**
S. Hinguant
copie à mairie de Carnac



PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE

COURRIER RECU LE
163
09 MARS 2015
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Rennes, le 2 mars 2015

Affaire suivie par
Stéphane Deschamps
Poste : 02 99 84.59.00

Le directeur régional adjoint des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : désignation du responsable d'opération pour diagnostic
à Carnac (56)
Ref : arrêté n° 2015-099
PJ : 1 arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant désignation du responsable de l'opération de diagnostic archéologique prescrite :

n° 2015-099 - Carnac (56) S. Hinguant

en application de la loi 2001-44 du 16 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné par cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis au Service régional de l'archéologie et, après validation par la CIRA, versé dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable en ligne.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

II. Résultats

1. Présentation de l'opération

1.1 Origine et objectifs du diagnostic archéologique

Le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a prescrit une opération de diagnostic archéologique sur la totalité de l'emprise du futur projet de supermarché de la SAS au Marché des Druides. La prescription repose sur la présence de nombreux vestiges aux abords de l'emprise, notamment pour les périodes néolithiques et gallo-romaines, pour lesquelles une fouille de l'Inrap a d'ailleurs été réalisée en 2009 de l'autre côté de la route (ZAC de Montauban ; Hinguant, 2010). L'objectif du diagnostic est alors de confirmer ou non la présence de faits archéologiques au sein de ce zonage, d'en apprécier l'état de conservation et l'environnement mais également d'en préciser l'attribution chronologique.

1.2 Cadre géographique

Les parcelles concernées couvrent une superficie de près de 15 000 m² et se développent sur un léger versant exposé au nord-ouest, vers une petite dépression drainée par une source de faible débit. Au sud-est de l'emprise, un dôme rocheux presque affleurant culmine vers 9 m NGF, en arrière duquel la topographie s'aplanit nettement vers 8 m NGF. La topographie de la zone humide est quant à elle hémicirculaire, ouverte au nord-ouest, le fond se plaçant vers 6 m NGF. L'écoulement de l'eau depuis la petite source semble pérenne et alimente le vallon plus important qui draine le secteur de Montauban, depuis la paléo-falaise des alignements de Kermario, au même titre que tous les cours d'eau d'orientation nord-ouest/sud-est qui cisailent l'ancienne plateforme d'abrasion marine de Carnac.

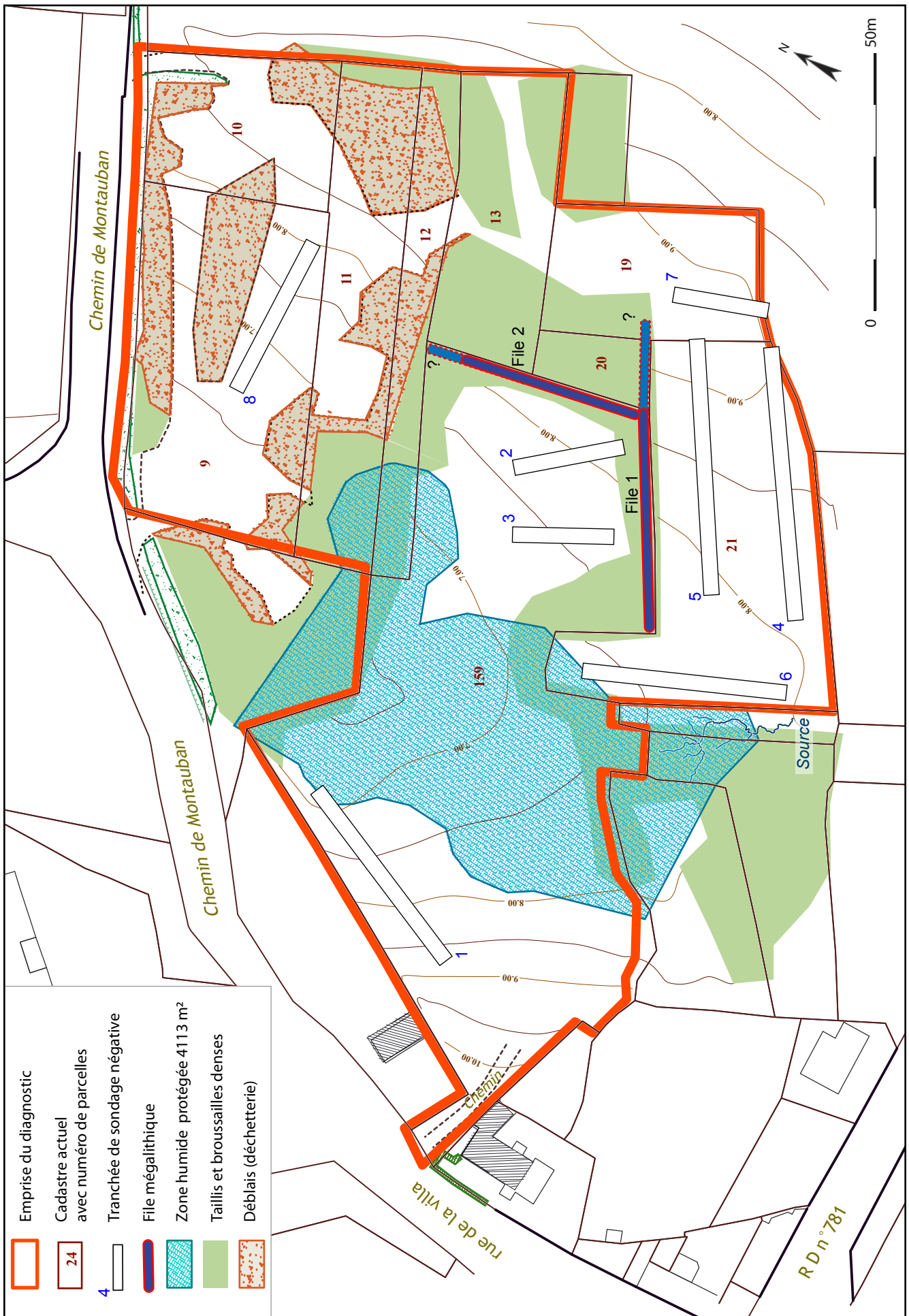


Fig.1 - Implantation et numérotation des tranchées de diagnostic dans l'emprise prescrite.

1.3 Méthodologie

Le diagnostic archéologique a été conduit par deux archéologues, du 16 au 18 mars 2015. Une pelle mécanique à chenilles de 20 t, munie d'un godet lisse de 3 m de large, a permis l'ouverture des tranchées, numérotées de 1 à N (**fig. 1**). Celles-ci, au nombre de 8, ne couvrent pas la totalité de l'emprise prescrite, des contraintes techniques et environnementales ayant empêché d'accéder aux terrains ; volumineux dépôts de déblais et déchets divers notamment dans les parcelles 9, 10, 11 et 12 (**fig. 2**), bosquets denses et arbres dans les parcelles 13, 19 et 20, zone humide protégée dans la parcelle 159). Le maillage, s'inscrivant entre ces différentes zones, a néanmoins permis d'ouvrir environ 6 % de la surface prescrite (soit 830 m² sur 13 800 m²).

Le mode opératoire d'ouverture des tranchées mis en œuvre est classique : enlèvement de la couche de terre végétale puis passes mécaniques successives jusqu'au niveau d'apparition des éventuelles structures excavées ou tout autre vestige enfoui. En l'absence de vestiges, la recherche du substrat naturel limitait le fond des tranchées.

À l'issue du diagnostic, toutes les tranchées ont été rebouchées et les terrains remis en état.

Fig.2 - Vue générale des parcelles encombrées de déblais et déchets divers ou couvertes de bosquets impénétrables (© S. Hinguant).





Fig.3 - Vue vers le sud-est de la tranchée Tr5. Au premier plan, affleurement du socle granitique sous 20 cm de terre végétale (© S. Hinguant).

2. Résultats

2.1 Présentation des données archéologiques

2.1.1 Les tranchées de diagnostic

D'emblée, signalons que toutes les tranchées de ce diagnostic sont négatives sur le plan archéologique. Aucun aménagement anthropique n'y a été décelé et on note l'absence totale de vestiges mobiliers même dans les niveaux superficiels. Leur répartition sur l'aire prescrite, dépendante de l'accès aux différents lieux, permet néanmoins de se faire une idée du contexte topographique et sédimentaire. Confirmant les données disponibles à partir des sondages géotechniques effectués dans le cadre du projet d'aménagement, les épaisseurs sédimentaires rencontrées sont de l'ordre de 20 à 60 cm avant d'atteindre le substrat granitique (Géotec, 2012). Au sud-est de l'emprise, la tranchée Tr7 atteint le socle rocheux sous à peine 15 cm de terre végétale, socle sub-affleurant que l'on détecte encore dans la moitié orientale des tranchées Tr5 et 6, plongeant progressivement vers l'ouest (**fig. 3**). De même, la tranchée Tr8, au nord de l'emprise, que l'on a pu inscrire entre les tas de déblais de la déchetterie, montre que le socle est également presque affleurant dans ce secteur. Sous 20 cm de terre végétale, sableuse et très organique (et en faisant abstraction des pollutions liées à la déchetterie), le toit du granite plonge ici doucement en direction du vallon de Montauban.

C'est donc approximativement dans la moitié ouest de l'emprise que la couverture sédimentaire se développe davantage pour atteindre près de 70 cm au nord de la tranchée Tr1, point topographique le plus bas de l'emprise, vers 6,50 m NGF. Nous nous trouvons ici en limite de la zone humide protégée et, outre la remontée rapide de l'eau dans la tranchée, la sédimentation montre d'évidents caractères d'hydromorphie à la base des coupes (limon argilo-sableux gris-bleu marbré, nodules ferro-manganiques, encroûtement). Surmontant ce niveau, une couche homogène sablo-argileuse brun-jaune constitue l'essentiel de la sédimentation, correspondant à des colluvions aux dépens desquelles s'est développée une terre végétale sur 20 à 40 cm d'épaisseur. En partie haute de la tranchée, vers 9 m NGF, une arène granitique surmonte directement le substratum, couche d'altération atteignant ici près de 40 cm d'épaisseur. En milieu de versant, un fin dépôt argilo-limoneux gris marque la transition entre les couches arénacées du sommet et celles franchement argileuses et hydromorphes de bas de pente.

On retrouve dans une moindre mesure ces caractéristiques sédimentaires dans la tranchée Tr6, à l'approche de la zone humide et non loin de la résurgence qui en est à l'origine, la composante colluviale étant davantage observable dans la moitié ouest des tranchées 4 et 5. Vers l'est, la couche de terre végétale est peu épaisse (0,20 m), sableuse, noire, et se développe directement sur l'arène granitique. En partie ouest un horizon limoneux grisâtre marque la transition avec les dépôts colluviaux arénacés et la terre végétale, ici un peu plus épaisse (0,30 m en Tr5). L'ensemble sédimentaire décrit dans ces tranchées ne dépasse pas 60 cm d'épaisseur au total.

Au cœur de l'emprise, les tranchées Tr2 et Tr3 sont peu profondes. Le toit de la roche, plus ou moins altéré, apparaît vers 50 cm de profondeur, surmonté par une arène sableuse sur laquelle se développe directement la couche de terre végétale. La tranchée Tr3, plus proche de la zone humide, montre de nouveau un interface limoneux grisâtre entre ces horizons. La remontée de l'eau a d'ailleurs été relativement rapide dans cette tranchée après ouverture alors que Tr2 est demeurée sèche durant toute l'intervention.

À aucun endroit le diagnostic n'a rencontré de gros blocs granitiques enfouis. Le démantèlement du toit du substratum rocheux ne semble pas avoir généré dans ce secteur une altération différentielle favorisant l'individualisation de blocs erratiques. Nous avons plutôt affaire à une arène homogène, sableuse à gravelo-sableuse, les quelques rares blocs naturels mis au jour l'étant sous forme de plaques altérées inférieures à 50 cm. En surface, le secteur ne montre d'ailleurs aucun chaos rocheux apparent ni de blocs isolés affleurant. Alors que les pierres qui composent les murets correspondent clairement à l'épierrage des champs alentours, ces constats suggèrent donc que les monolithes qui s'inscrivent dans ces ouvrages sont bien allochtones, provenant d'une carrière, d'un chaos naturel ou de blocs erratiques lointains, qu'il s'agisse de stèles néolithiques ou non.

2.1.2 Les mégalithes

Dès le premier monolithe identifié, après avoir dégagé une partie des broussailles, l'idée d'une file de stèles inscrites dans un muret de parcellaire s'est imposée. En effet, plusieurs gros blocs semblaient régulièrement espacés sur au moins 20 m de longueur et il convenait de nettoyer davantage les abords pour confirmer l'observation. C'est au cours de cette opération que la deuxième file est apparue, elle aussi inscrite dans un muret de pierre sèche, presque perpendiculaire au précédent (**fig. 4**). Par commodité, et même si le terme n'est pas approprié, nous avons appelé «file 1» l'ensemble orienté est-ouest et «file 2» celui orienté nord-sud.



Fig. 4 - Vue générale des files 1 et 2 après débroussaillage (© S. Hinguant).

2.1.2.a La file 1

Si nous n'avons pas cherché à débroussailler la totalité de la file dans le cadre de ce diagnostic, les limites est et ouest de l'alignement ont pu être évalué même si le nombre total de blocs le constituant n'est pas établi. C'est la partie centrale de la file qui semble la mieux conservée, avec au moins 10 blocs encore dressés (**fig. 4 et 6**), les extrémités étant encore soit trop masquée par la végétation (ouest) soit apparemment démantelée (est). De ce côté, des blocs couchés ou partiellement enfouis sont en effet visibles sous les arbres et le muret de pierre sèche est soit effondré, soit absent. Le bloc le plus oriental observé (B100) se trouve à une quinzaine de mètres de l'angle formé par les parcelles 159 et 20, sur la parcelle 19. Vers l'ouest, deux blocs ont pu être partiellement observés (B11 et B12) et la file semble bien se poursuivre jusqu'à la limite parcellaire formée par le décrochement de la parcelle 21 (**fig. 5**). Afin de vérifier l'éventualité de l'implantation de monolithes dans la continuité de cet alignement, nous avons prolongé la tranchée Tr6 de manière à ce qu'elle recoupe perpendiculairement l'axe de la file (**fig. 1**). Les passes mécaniques successives jusqu'au substrat n'ont cependant pas permis d'identifier de creusement ou calage et aucun bloc couché ou enfoui n'a été détecté. Sans exclure la possibilité que d'éventuelles implantations n'aient laissé aucune trace dans le sol, il semble bien que l'extrémité occidentale de la file 1 se trouve donc dans cet angle parcellaire, à quelques mètres de la résurgence. Si nous considérons le bloc B100 comme le plus oriental de la file, l'ensemble formerait alors un minimum de 60 m de longueur.



Fig.5 - Deux blocs (B11 et B12) apparaissent sous les broussailles de la partie orientale de la file 1 (© S. Hinguant).



Fig.6 - Vue de la partie centrale de la file 1, blocs B2 et B3 (© S. Hinguant).

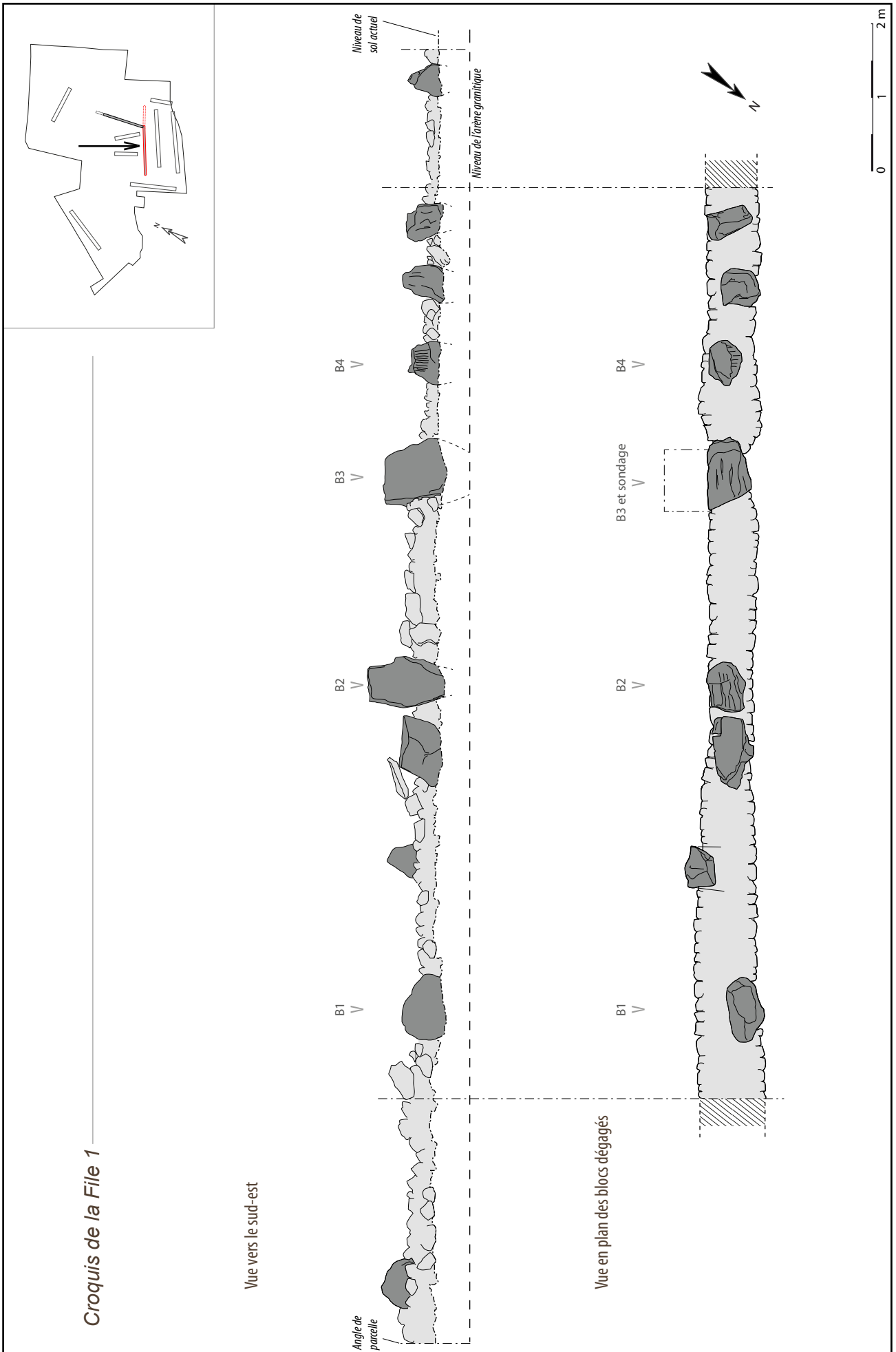


Fig.7 - Croquis de la file 1, vue vers le sud-est et plan des blocs dégagés.

Dans la partie centrale dégagée, nous avons pu topographier, photographier et faire le plan des principales stèles sur les dix reconnues comme telles. Le croquis établi permet d'apprécier la morphologie moyenne des blocs et leur caractère indéniablement dressé (**fig. 7**). A l'exception de B1, aucune base n'est visible, soit masquée par les pierres du muret, soit suffisamment ancrée dans le sol (**fig. 9**). Les plus petits blocs mesurent moins de 50 cm de hauteur apparente (B4 et les blocs qui se poursuivent vers l'ouest), le plus grand atteignant plus d'un mètre (B2). Sur au moins quatre d'entre eux, les sommets présentent des stigmates d'érosion liée à la météorisation (rainures, petites cupules ou vacuoles...) et le bloc B4 montre par ailleurs une série de sillons verticaux sur ses flancs (**fig. 10**). Depuis les travaux précurseurs de Dominique Sellier sur les menhirs de Carnac, ces traces de désagrégation spécifique du granite servent à reconnaître et reconstituer l'histoire des monolithes, de leur extraction du milieu naturel à leur érection, l'appréciation de l'échelle du temps étant ici directement liée à la durée de mise en place de ces formes d'érosion (Sellier, 1991). Ainsi les marques observées sur quatre individus suggèrent qu'ils sont dressés et sont demeurés dans cette position depuis très longtemps, les stigmates qui les affectent impliquant des vitesses d'érosion lentes. À moins qu'il ne s'agisse d'un hasard qui aurait conduit les bâtisseurs du muret à intégrer et repositionner dans le même sens d'anciens mégalithes, tout porte à croire que les blocs de la file 1 correspondent bien à un alignement en place, qui a dans un second temps servi d'ancrage à une limite parcellaire.

Afin de vérifier la nature de l'implantation de ces blocs, nous avons effectué un sondage manuel au pied de l'un d'entre eux (**fig. 10**). Après avoir ôté les pierres du muret pour dégager le bloc B3, côté nord, le sondage a permis d'atteindre la base du monolithe à 50 cm de profondeur sous le niveau de sol actuel. Aucune pierre de calage ni aucune fosse d'implantation n'a été détectée. Le bloc semble posé directement sur le substrat arénacé et les quelques pierres collectées lors du sondage ne participent pas au maintien de la stèle mais correspondent à des éléments effondrés du muret. Sur toute la profondeur du sondage, le sédiment rencontré est homogène, terre végétale sableuse et organique dont on suppose qu'une partie est colluviée et est venue buter sur la face nord du muret, formant ici rideau. Dans ce type de sédiment, meuble et de coloration très foncée, affecté de nombreuses racines et bioturbations, il est impossible de détecter toute trace de creusement. Nous sommes dans l'incapacité de savoir si une tranchée de fondation a donc été mise en place pour édifier le muret de pierre sèche. En effet, le sondage a permis de voir que la base de celui-ci atteint le même niveau que celle du bloc B3, observation qui pourrait alors suggérer la contemporanéité des implantations. Absence de calage, muret ancré à la même altitude, les deux observations conduiraient-elles alors à reconsidérer l'ancienneté de la file de stèles ? Avons-nous bien affaire à des menhirs néolithiques en place et pas simplement à une récupération opportuniste de blocs lors du découpage cadastral ? Il est difficile de trancher sur ce seul sondage. De nombreux menhirs attestés dans la région ne montrent pas de calage ou de fosse d'implantation et la morphologie massive du bloc B3, à base large et centre de gravité bas, permettrait sans doute de le maintenir dressé sans aménagement spécifique. Signalons également ici que le seul élément mobilier découvert sur le site se trouvait à la base du bloc B3, reposant sur l'arène. Il s'agit d'un petit galet de quartz blanc dont l'extrémité la plus large portent les stigmates d'une percussion dure (**fig. 8**). Discrètes et suggérant une utilisation peu active de l'outil, ces marques d'écrasements sont cependant bien localisées et témoignent de l'emploi comme percuteur. On pense avant tout à l'utilisation lors d'une chaîne opératoire de débitage du silex mais la possibilité d'un emploi comme boucharde, même ponctuellement, n'est pas à exclure. De fait, la face nord du bloc B2, montre des traces d'une régularisation de la surface par bouchardage et la présence de ce type d'objet ne serait pas incongrue dans un tel contexte. Sur le site voisin de la ZAC de Montauban, plusieurs macro-outils sur galets de quartz similaires ont été découverts en association avec l'ensemble mobilier néolithique (Donnart, in Hinguant, 2010, p. 105-115).

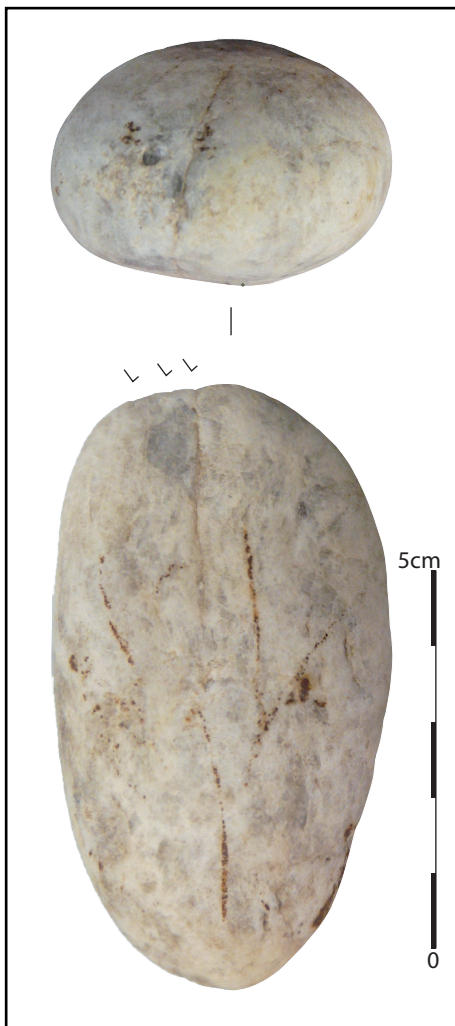


Fig.8 - Macro-outil (percuteur, boucharde ?) sur galet de quartz (© S. Hinguant).



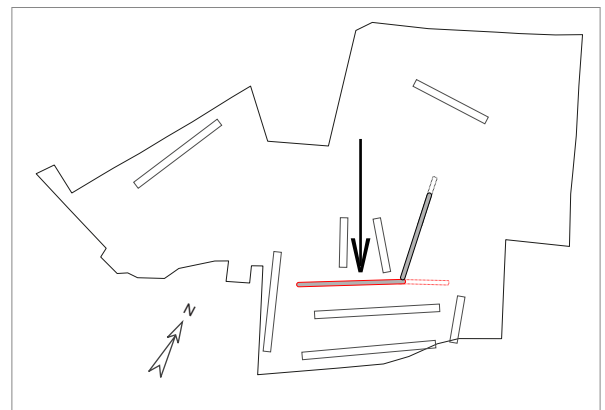
Bloc 1



Bloc 2



Bloc 3



Vue en plan des blocs topographiés de la File 1

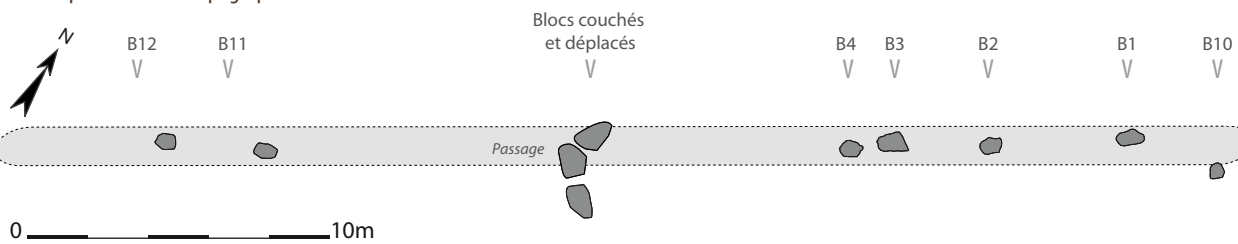
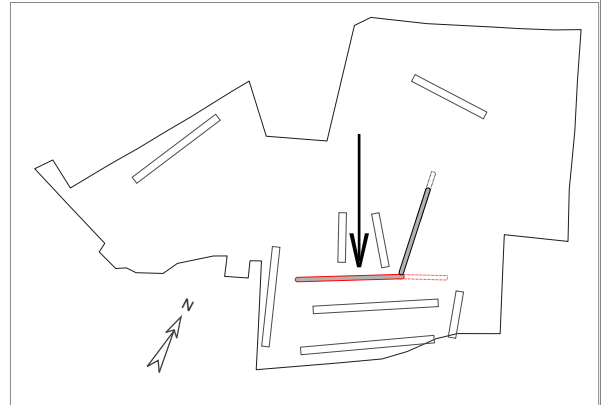


Fig.9 - Détail des principaux blocs de la file 1 (B1 à B3).



Bloc 3, face sud



Bloc 3, vue du dessus



Bloc 3, face nord et sondage

Fig.10 - File 1, bloc B3, vue de la face sud, du sommet avec traces de météorisation, et de la face nord avec le sondage montrant la base du monolithe et du muret (© S. Hinguant).

2.1.2.b La file 2

Pratiquement perpendiculaire à la file 1, le débroussaillage a permis de retrouver un autre ensemble de blocs, également intégrés dans un muret de parcellaire (fig. 11). De toute évidence, et contrairement à ce que suggère la file 1, les blocs de la file 2 semblent avoir été déplacés. La présence quasi systématique de moellons liés à la maçonnerie du muret sous ces blocs ne laisse guère de doute (fig. 12 et 13). Aucun ne montre par ailleurs de stigmates de météorisation au sommet ou sur les flancs, qui indiqueraient une position dressée ancienne. La plupart ont pourtant bien été positionné verticalement, évoquant au premier abord leur statut d'origine, mais tous ont subi au moins une rotation sur leur axe de manière à être placé dans celui de la limite parcellaire (+/- nord-sud) voire sont basculés ou retournés. Une étude fine des surfaces des blocs permettrait sans doute de reconnaître leur position primaire si toutefois ils correspondent bien à d'anciennes stèles d'un monument mégalithique démantelé.



Fig.11 - Vue générale de la file 2 (© S. Hinguant).



Fig.12 - Détail du bloc B8 et des moellons du muret apparaissant sous sa base (© S. Hinguant).



Bloc 5



Bloc 6



Bloc 7



Bloc 9

Vue en plan des blocs topographiés de la File 2

B5
V

B6
V

B7
V

B8
V

B9
V

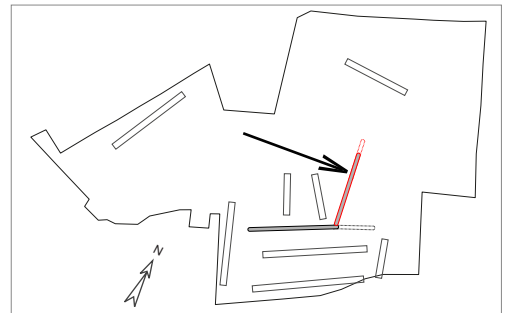


Fig.13 - Détail des principaux blocs de la file 2 (B5 à B9) (© S. Hinguant).

2.1.3 Synthèse

À l'issue de l'inventaire établi au cours de ce diagnostic, les décomptes sont les suivants :

File 1 - Vingt-et-un blocs dont douze encore dressés. Trois autres blocs récemment couchés et déplacés se trouvent par ailleurs au niveau du passage entre les parcelles 21 et 159 (**fig. 14**).

File 2 - Onze blocs inscrits dans le muret de parcellaire auxquels s'ajoutent trois gros blocs couchés au nord de la file.

Au total, c'est donc un minimum de trente-huit monolithes qui sont identifiés sur le site mais il en existe sans doute d'autres dans la partie non débroussaillée de la file principale et dans les parcelles situées à l'est de la file 2. Les limites de ces deux alignements sont plus ou moins reconnues et le repositionnement des principaux monolithes sur le cadastre napoléonien (1833) montre qu'il s'inscrivent parfaitement dans un parcellaire déjà en place à cette époque (**fig. 15**). Il est intéressant de noter à ce titre que les microtoponymes des parcelles adjacentes portent toutes le nom breton de "Men Guen Bihan", ce qui se traduit par "les petites pierres blanches", le terme "Men" étant souvent associé régionalement à des mégalithes.



Fig.14 - Blocs couchés et déplacés au niveau d'un passage coupant l'axe de la file 1 (© S. Hinguant).

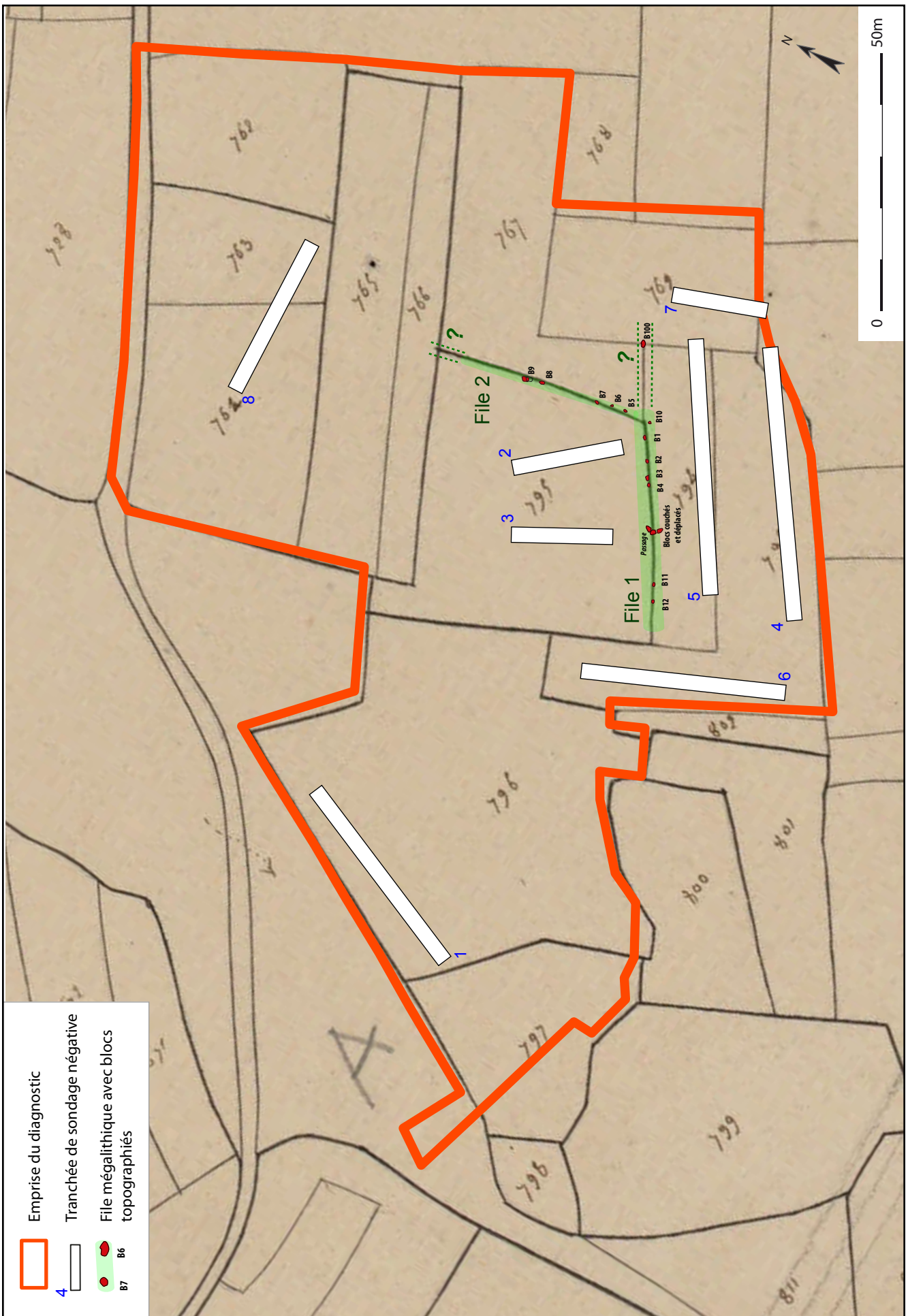


Fig.15 - Implantation des tranchées de diagnostic et des monolithes sur le fond cadastral napoléonien (section M de Beaumer, Feuille 2, 1833)

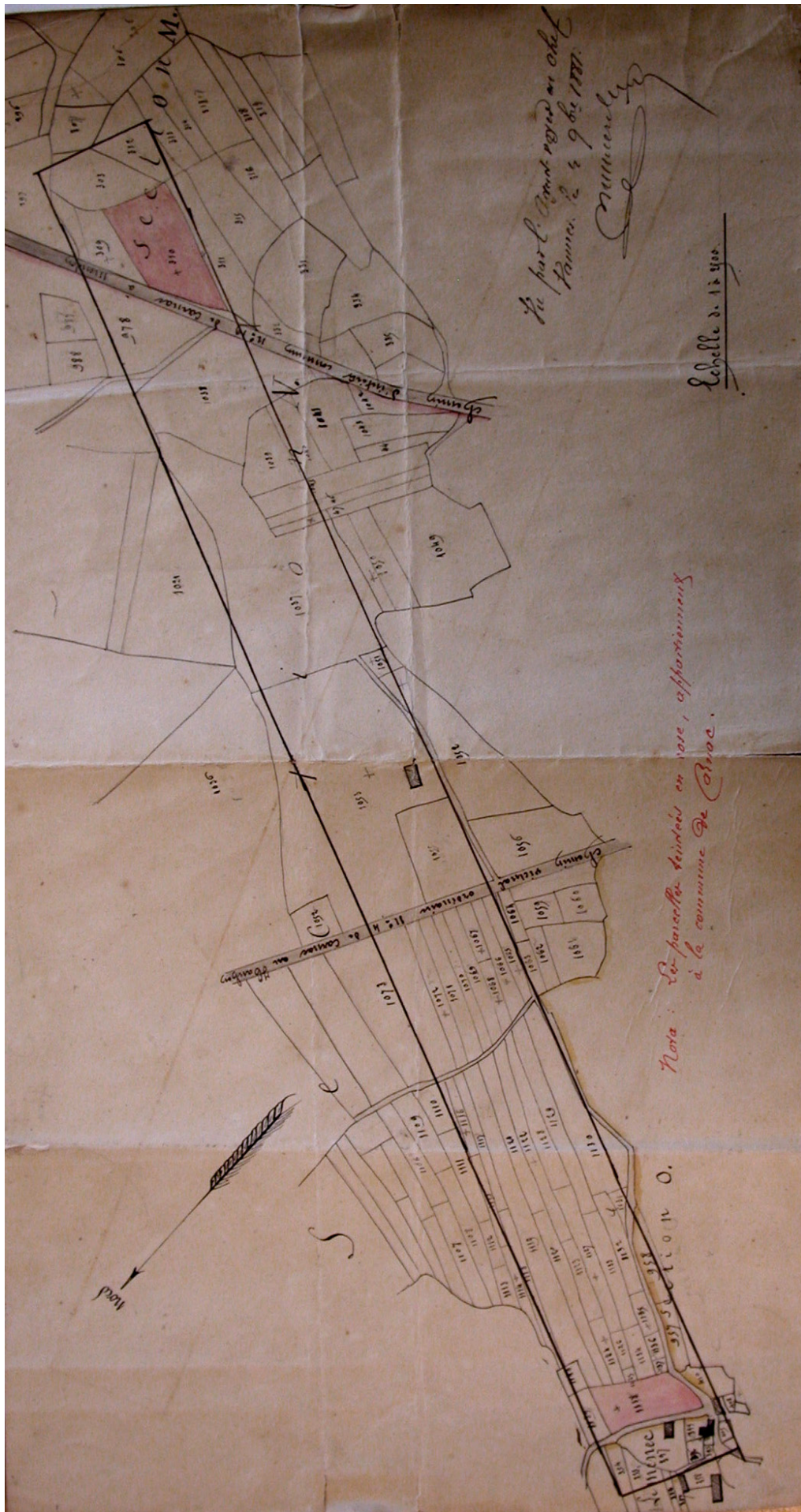


Fig.16 - Ancien cadastre (1881) montrant le parcellaire en lanière du Menec. Les mégalithes composant les alignements sont à cette époque inscrits dans les murets de pierre sèche séparant les parcelles (© C. Obeltz)

2.2 Comparaisons et analyse critique

La présence de monolithes dressés au sein de murets de pierre sèche est très fréquente dans la région de Carnac, y compris dans des alignements aussi emblématiques que ceux du Menec. Avant leur restauration entre 1882 et 1891, de nombreuses files des groupes du Menec et de Kermario servaient en effet de limites parcellaires, les stèles étant reliées entre elles par des édifices de pierre sèche (**fig. 16**). Les menhirs servent alors opportunément de dalles d'arrêt dans l'architecture des murets, permettant le maintien de constructions sans chaînage sur de grandes distances, voire parfois de pierre d'angle à l'intersection de plusieurs parcelles. Au petit Menec, une file parfaitement dans l'axe de celles qui sont aujourd'hui dégagées, se trouve ainsi toujours inscrite dans un mur, dans lequel se rencontrent d'ailleurs également des monolithes déplacés. C'était aussi le cas dans l'hémicycle nord de Kerlescan, autrefois inséré pour une large part dans un mur ou encore de celui de Crucuny, fouillé et restauré par Z. Le Rouzic en 1946, inscrit dans un mur qui ne laissait apparaître autrefois que 4 menhirs alors que 36 sont aujourd'hui visibles. Au delà de Carnac, des exemples similaires sont signalés, comme à Arzon, où des sondages dans la file de Tumiac, prise dans un mur, ont montrés que les blocs correspondaient bien à des stèles néolithiques en place ou encore sur le site mégalithique récemment fouillé de Kerdruellan à Belz, où l'ultime file à l'origine de la découverte, oubliée dans la lande, servait d'ancienne limite parcellaire avant d'être détruite (Hinguant et Boujot, 2008).

Plus proche de notre secteur d'étude, les files encore visibles de Try-an-Sant-Cornely et Men-Devese, bordant le vieux chemin qui reliait Carnac à La Trinité-sur-Mer, sont elles aussi inscrites dans des murets de pierre sèche. La première a été mise au jour et fouillée par J. Miln lors de son étude de la villa gallo-romaine des Bossenno, toute proche (Miln, 1877) (**fig. 17**). Celles de Men-Devese, toujours selon le même axe globalement est-ouest, se trouvent à égale distance de l'alignement de Try-an-Sant-Cornely et de la file 1 de Men-Guen-Bihan, objet du présent rapport.



Fig.17 - Vue d'un des blocs de la file de Try-an-Sant-Cornely (Carnac) et du muret de pierre sèche qui l'encadre (© C. Obeltz)

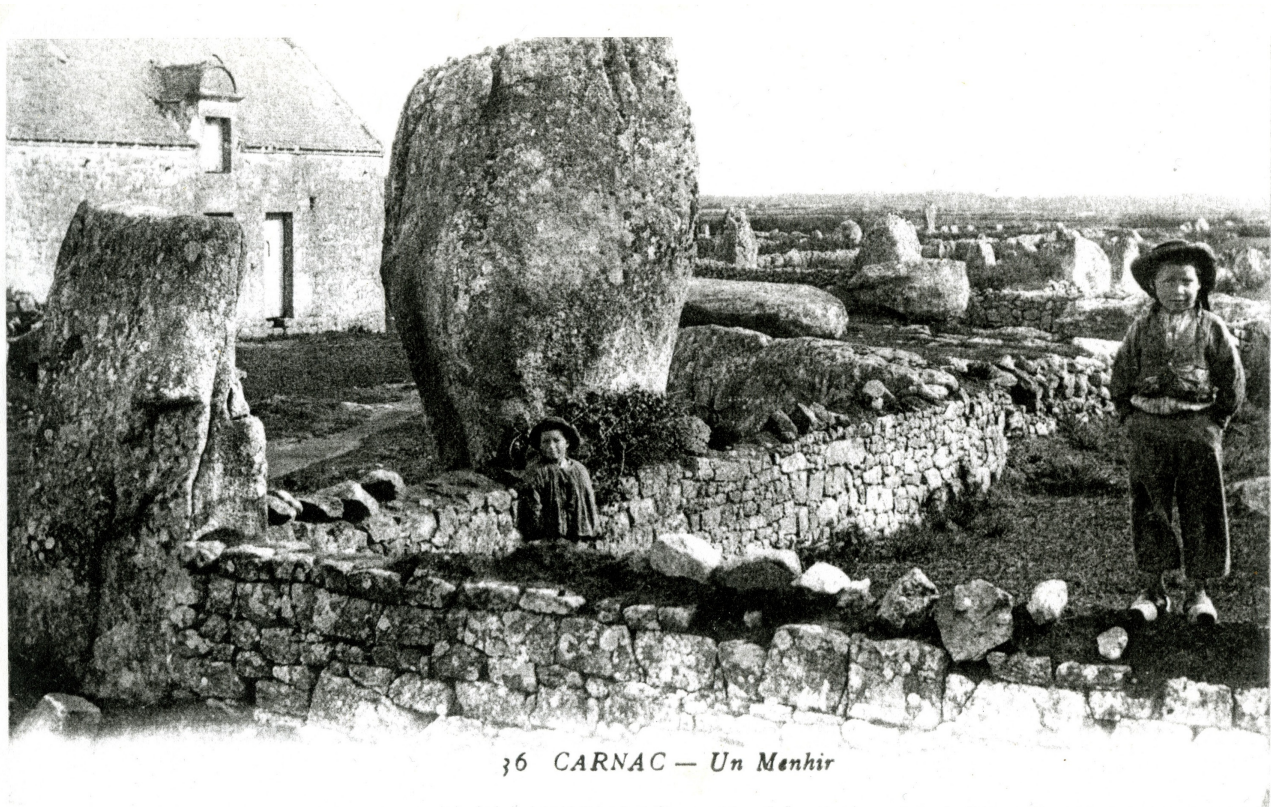


Fig.18 - Carte postale ancienne montrant de grands menhirs du Menec servant d'ancrage au parcellaire (coll. © C. Obeltz)



Fig.19 - Mané-Roullarde (La Trinité-sur-Mer). Vue d'un muret de parcellaire montrant de nombreux mégalithes parmi les pierres du muret (© S. Blanchet).

Menhirs en place ou remplois opportunistes de stèles, la question de la présence de ces monolithes dans des limites parcellaires construites se pose dès lors que la taille ou la position des blocs n'entrent plus dans les critères discriminants authentifiant leur origine. Si aucun doute n'est permis devant les "géants" du Menec par exemple (fig. 18), il faut rester prudent devant les nombreux blocs de dimensions plus modestes, souvent inférieure au mètre, qui bien qu'apparemment dressés ne sont peut-être pas de véritables menhirs néolithiques. Au Mané-Roullarde à la Trinité-sur-Mer, une prospection systématique des murets de parcellaire a été réalisée dans le cadre d'un diagnostic archéologique afin de repérer d'éventuels remplois de menhirs ou de stèles. Un muret marquant la limite nord d'une parcelle comporte ainsi toute une série de pierres dressées dont deux en particulier montrent une surface évoquant celle d'anciens menhirs (fig. 19). Des sondages au pied des monolithes ont pourtant montré l'absence de calage et une base se situant au même niveau que celle du muret (fig. 20). Selon l'auteur, il ne s'agit donc vraisemblablement pas de stèles en place mais de la réutilisation probable de blocs issus de monuments mégalithiques plus anciens (Blanchet, 2007), ici repositionnés comme des menhirs pour des raisons architecturales (dalles d'arrêt) voire peut-être simplement esthétiques (comme dans les palis).

Fig.20 - Détail d'un mégalithe de la figure précédente, à l'angle de plusieurs parcelles. Son érosion de surface évoque celle d'un menhir mais un sondage a montré que son édification était contemporaine du muret (© S. Blanchet).



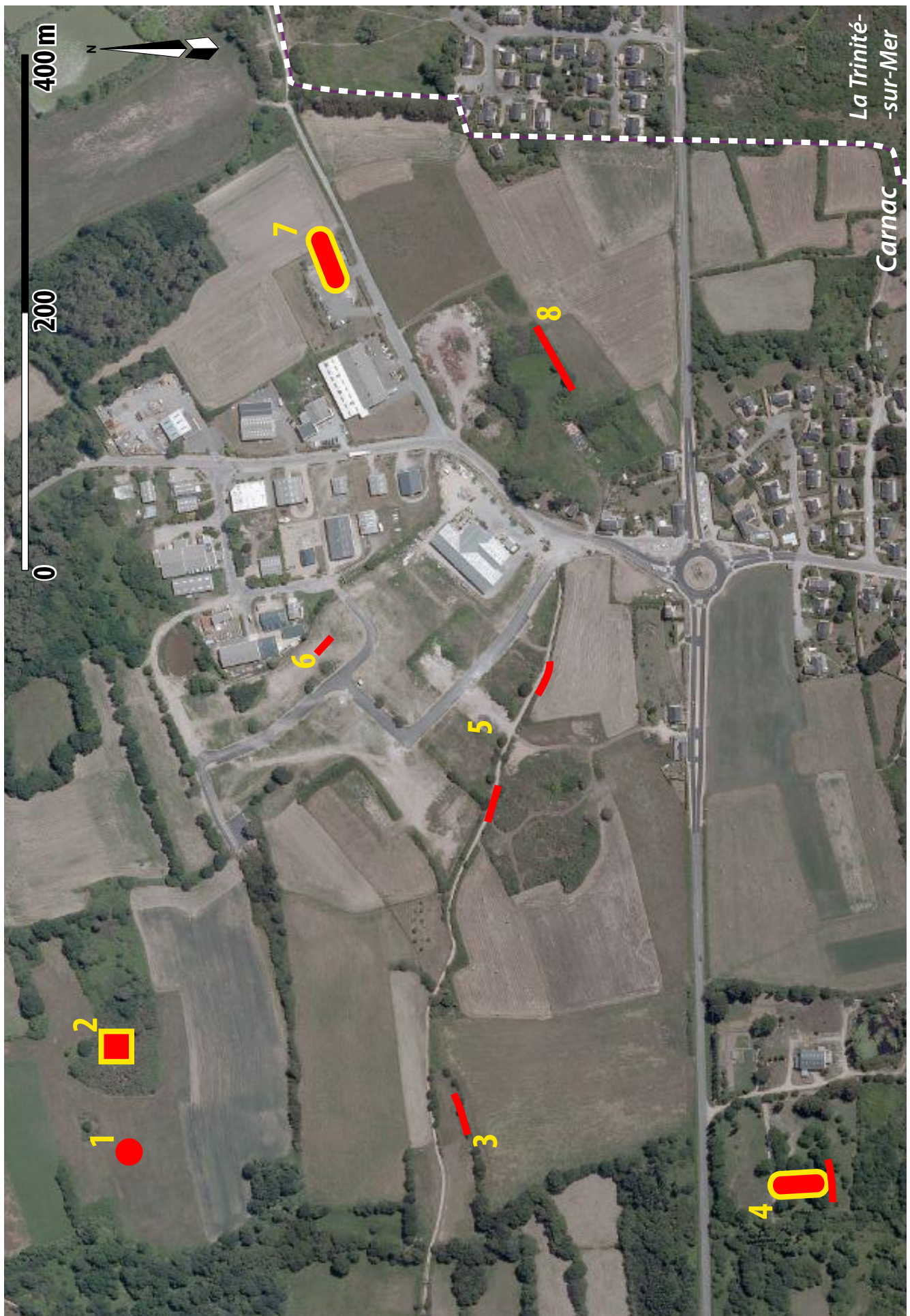


Fig.21 - Carte des sites mégalithiques du secteur de Montauban. 1, menhir de Kerluir ; 2, dolmen Er Roch Vihan ; 3, file de Try-an-Sant-Cornely ; 4, tertre et stèles de Kerfraval ; 5, files de stèles de Men Devese ; 6, occupation néolithique et groupe de stèles de Montauban ; 7, tertre du Ruisseau aux Anguilles ; 8, file de stèle de Men Guen Bihan (© Géoportail, cartographie d'après C. Obeltz).

3. Conclusion générale

Le diagnostic archéologique opéré s'achève sur un constat contradictoire. Sur les huit tranchées ouvertes, aucune ne fait état de vestiges enfouis et le sous-sol des lieux semble bien ne renfermer aucun aménagement anthropique ni même de mobilier. Ce premier constat conduit clairement à un diagnostic négatif. Mais après avoir fait débroussailler avec la pelle mécanique une limite parcellaire constituée d'un muret de pierre sèche, nous avons eu la surprise de mettre au jour une file de gros blocs dressés, file qui a visiblement servi d'ancrage pour édifier le muret. Et ce deuxième constat, totalement inattendu, fait de ce diagnostic archéologique une opération positive : un alignement mégalithique inédit vient-il d'être découvert à Carnac ?

Seules des observations complémentaires sur les monolithes, voire une fouille, permettrait de certifier l'origine néolithique de cet ensemble qui pourrait au final s'inscrire en bonne place dans la cartographie des monuments mégalithiques locaux. Outre les deux stèles récemment découvertes lors de la fouille de la ZAC de Montauban, de l'autre côté de la route (Hinguant, 2010), plusieurs autres files de monolithes sont en effet connues dans le secteur qui compte également des dolmens et menhirs isolés et un tertre aujourd'hui arasé au niveau de la déchetterie (tertre du Ruisseau aux Anguilles) (**fig. 21**).

Sauf à envisager la conservation *in situ* de ce monument, l'opportunité de fouiller et d'étudier une file de stèles néolithiques a priori encore en place à Carnac se fait jour. L'opération consisterait en premier lieu à reconnaître les limites maximales de l'alignement, après débroussaillage et nettoyage des lieux, à identifier le nombre total de monolithes en place ou en position secondaire ainsi qu'à dresser la carte d'identité de chacun d'entre eux. Un décapage des terres superficielles aux abords de l'alignement, par exemple sur une bande de 5 m de large de part et d'autre de la file, permettrait par ailleurs d'apprécier l'environnement sédimentaire du monument et de détecter d'éventuels faits ou mobilier archéologiques en lien avec lui. La réflexion sur la position topographique de cette file, à proximité d'une source, est sans doute à prendre en compte. Les blocs de la "file" 2, apparemment en position secondaire, ne devraient pas être négligés. Même déplacés, les monolithes sont porteurs d'informations et les parcelles 13, 19 et 20, qui jouxtent le côté oriental de l'alignement, semblent bien recéler des vestiges qui n'ont pas pu être étudiés au cours du diagnostic à cause des épais taillis qui couvrent la surface. Un décapage de ce secteur pourrait donc être également envisagé en cas de fouille.

Cette intervention archéologique serait également une opportunité de fouiller et peut-être dater un de ces fameux murets de pierre sèche qui caractérisent la région, intégrant souvent des monolithes dans leur architecture, et pour lesquels demeure l'incertitude de la chronologie de leur édification (Moderne, médiéval... protohistorique ?).

À l'issue d'une éventuelle opération archéologique, se poserait ensuite la question du devenir des stèles dans le cadre du projet d'aménagement. Intégration du monument dans le projet, déplacement du "site" pour une restitution aux abords du projet, dépôts des stèles dans un autre lieu... éléments de réflexion ô combien déterminants sur le statut de ce type de vestiges archéologiques.

Remerciements

Nous remercions vivement Christian Obeltz pour les précieuses informations qu'il nous a communiqué lors de cette découverte ainsi que Stéphane Blanchet pour son avis et les documents relatifs au site de Mané-Roullarde.

Bibliographie

BLANCHET S., 2007 - *La Trinité-sur-Mer, Mané-Roullarde (Morbihan, Bretagne). Une occupation pré-protohistorique sur le versant ouest de la colline de Mané-Roullarde*. Rapport de diagnostic, Inrap Bretagne, 66 p.

GEOTEC, 2012 - *Etude géotechnique préliminaire de site (G11). Centre commercial Super U et station service. Carnac, lieu-dit Montauban*. Rapport d'étude, Géotec agence Ouest, Saint-Etienne-de-Montluc, 47 p.

HINGUANT S. (dir.), 2010 - *Les structures à pierres chauffées du Néolithique moyen de Montauban (Carnac, Morbihan) : feux domestiques, feux rituels ?* Rapport final d'opération de fouille archéologique, Inrap Grand Ouest, Rennes, 217 p., cat.

HINGUANT S., BOUJOT C. (dir.), 2008 - *L'ensemble mégalithique de Kerdruellan à Belz (Morbihan)*. Rapport de fin d'opération préventive, Inrap, SRA Bretagne, Rennes, 126 p.

MILN J., 1877 - *Fouilles faites à Carnac (Morbihan) : les Bossenno et le Mont-Saint-Michel*. Paris, Didier et Cie éd., 253 p.

SELLIER D., 1991 – Analyse morphologique des marques de la météorisation des granites à partir de mégalithes morbihannais. L'exemple de l'alignement de Kerlescan à Carnac. *Revue archéologique de l'Ouest*, 8, p. 83-97.

Une file de menhirs inédite à Carnac ?

Chronologie
Néolithique

Sujets et thèmes
Alignement mégalithique,
Parcellaire

Mobilier
Lithique

En préalable au projet de construction d'un supermarché Super U sur la commune de Carnac, un diagnostic archéologique a été entrepris sur l'emprise concernée, sous la forme d'un maillage de tranchées. Connus et enregistrés à la carte archéologique du SRA Bretagne, plusieurs sites et indices de sites néolithiques et antiques se localisent aux abords immédiats de l'emprise prescrite, notamment liés au mégalithisme, justifiant l'intervention.

L'ouverture de huit tranchées ne permettra cependant pas d'identifier de vestiges enfouis et, sur ce plan, le diagnostic paraît donc être négatif, d'autant qu'aucun élément mobilier significatif n'a été collecté.

Contre toute attente, ce sont des vestiges encore en élévation qui vont pourtant être découverts au cours de l'opération. Masquées par d'épais et impénétrables bosquets, deux limites parcellaires anciennes, formées de murets en pierre sèche, intègrent de gros blocs de granite dressés. Un débroussaillage partiel a permis d'identifier une vingtaine de stèles, agencées en file, pour lesquelles les caractéristiques morphologiques et les stigmates observés sur les surfaces suggèrent leur origine et pour certaines leur position primaire. Sommes-nous en présence d'une file de menhirs inédite sur la commune de Carnac ou d'une limite parcellaire construite dans laquelle les bâtisseurs ont intégrés d'anciens monolithes néolithiques ?